

Année académique 2022 - 2023

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 75 Initiation aux arts et à la culture			
Code	PEGM3B75MA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGM3B75MAA Initiation aux arts et à la culture 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGM3B75MAA Initiation aux arts et à la culture 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Année académique 2022-2023

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation aux arts et à la culture			
Code	6_PEGM3B75MAA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à :

- sensibiliser à la diversité et à la richesse du phénomène artistique dans le temps et dans l'espace.
- Développer une démarche d'analyse et l'esprit critique et les réinvestir dans des approches didactiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- 4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
- 4.1. Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- 5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de structurer sa pensée et de s'exprimer à propos de la rencontre avec des productions culturelles en utilisant les différents concepts énoncés au cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours sera organisé autour de thématiques :

- L'importance de la culture dans notre société
- L'art est un langage
- Le statut d'œuvre d'art
- Analyse esthétique d'une œuvre d'art
- L'évolution de la pensée artistique à travers le temps
- Mouvements et pratiques de la fin du 19e siècle à nos jours.

Démarches d'apprentissage

Les cours seront présentés à partir d'un support numérique. Des échanges, ateliers, recherches, réflexions accompagneront l'approche théorique du cours selon les thématiques abordées.

Dans la mesure du possible, l'une ou l'autre visite au musée (ou autre lieu à caractère artistique) sera également prévue afin d'établir un contact direct avec l'œuvre d'art (présence obligatoire).

Dispositifs d'aide à la réussite

Des échanges sous forme de questions/réponses sont organisés à diverses reprises.

Sources et références

Les étudiants ont accès à toutes les références et reproductions des documents visuels abordés au cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours (informations diverses)
- Syllabus
- Diaporamas présentés au cours
- Consignes des travaux et compléments d'informations
- Consignes et liens pour idées de visites de musées ou de lieux "à caractère artistique"

4. Modalités d'évaluation

Principe

Production journalière :

- Recherches durant le cours et réflexions personnelles lors des visites au(x) musée(s) et sur des lieux culturels.
- Un travail de groupe qui se présentera sous la forme d'un PowerPoint.

Période d'évaluation : examen oral axé sur une réflexion pratique.

En cas d'impossibilité de participer à certaines visites organisées, l'étudiant(e) devra se rendre dans le(s) musée(s) pour y faire une recherche active et remettre un travail de récupération. Le travail devra être remis avant la fin du 2e quadri pour que la session soit validée.

Les mêmes consignes sont appliquées au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	50	Trv	50
Période d'évaluation			Exo	50	Exo	50

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La participation aux différentes séquences d'apprentissage ainsi qu'aux visites est une condition pour l'acquisition de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).